

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/07/2020

Dossier complet le :

02/07/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0162

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du quartier de la Loubière

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Var Aménagement Développement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme Chabert, directeur général

RCS / SIRET

3 2 9 1 5 2 7 6 3 0 0 0 2 8

Forme juridique

SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> . 41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Opération d'aménagement du site de la Loubière à Toulon, par permis d'aménager, pour la création d'espaces publics et parc paysager, et de 3 lots voués à être bâtis pour accueillir un parking silo public et privé, et des bâtiments Tertiaire.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Opération publique d'aménagement d'ensemble, portée par l'aménageur Var Aménagement Développement, concessionnaire de la Ville de Toulon, visant à créer un nouveau quartier, certifié QDM et BDM, au Sud du quartier de la Loubière.

L'opération constitue un projet de renouvellement urbain sur un site actuellement occupé par ENEDIS/ERDF et GRDF/ENGIE.

Le projet comprend:

- La démolition des constructions existantes et la dépollution du site ;
- L'aménagement du site avec la création d'espaces publics, dont un parc paysager, et de lots cessibles en vue de la construction de bâtiments.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement du site de la Loubière à Toulon. Ancienne usine à gaz, le site demeure partiellement exploité et est toujours en activité accueillant les sociétés ENEDIS/ERDF ET GRDF/ENGIE.

Constituant une enclave importante (site fermé, clôturé), cette nouvelle séquence du quartier de la Loubière permettra la reconexion qualitative et privilégiée entre le centre-ville élargi et le quartier de la Loubière, favorisant les liaisons douces et la nature en ville.

Le projet prévoit la création d'espaces publics, dont un parc paysager public de plus d'1,3 hectares, ainsi que 3 lots cessibles, destinés à recevoir la construction d'un pôle tertiaire, ainsi que d'un parking silo.

Le projet nécessitera la démolition/désamiantage des bâtiments existants, la dépollution des terres à travers un dossier de tiers demandeur et plan de gestion, des terrassements ainsi que la viabilisation des lots : réseaux (dont dévoiement, bassins de rétention).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Au regard de l'ampleur, de la complexité de l'opération du fait des activités existantes qui doivent maintenir leur fonctionnement pendant les travaux, de la présence de pollution dans le sol, de la cession progressive des lots voués à être bâtis, les travaux seront organisés en plusieurs phases (voir Annexe n°7 - Cadrage environnemental - Chapitre 4.1.4)

/// Partie Sud-Ouest / Lot n°1:

Suppression et dévoiement des réseaux GAZ en fonctionnement par GRDF

Terrassements et dépollution par VAD (stockage et traitement terres polluées en partie Nord de l'opération/permis d'aménager)

Construction et livraison du nouveau bâtiment GRDF par opérateur

/// Partie Sud / Lots n°2, 3 et espaces publics :

Maintien activités existantes pendant les travaux préalables opération Sud-Ouest

Déménagement des employés dans le nouveau bâtiment GRDF réalisé en contiguïté de l'opération/permis d'aménager

Libération du site, démolition/désamiantage des constructions existantes par VAD

Terrassement et dépollution des lots n°2 (futur parking silo) , n°3 (futur bâtiments tertiaire) et des espaces publics, par VAD

Constructions des bâtiments du parking silo et tertiaires par opérateur en parallèle des travaux d'aménagements des espaces publics

Livraison du parking silo, des bâtiments tertiaire, par opérateur, et des espaces publics par VAD.

/// Partie Nord / PARC :

Les travaux du Parc (démolition constructions existantes, aménagements) s'effectueront en parallèle des travaux de la partie Sud et suivant leur progression, en 2 temps : le terrain du futur Parc sera utilisé pour gérer le stationnement nécessaire aux activités GRDF le temps de la construction du parking SILO, ainsi que pour gérer le tri, le stockage le temps de l'évacuation en filiales spécialisées, des terres polluées de la partie Sud.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- De par sa situation à proximité du centre-ville en liaison avec le quartier de la Loubière , au travers des voies existantes, de la passerelle piétonne existante franchissant la voie ferrée, et de la future liaison douce Sud/Nord

- De par sa proximité avec la Gare SNCF

- De par la nature des futurs espaces (Parc public) et des bâtiments (Parking Silo et pôle Tertiaire) qu'elle accueillera, l'opération induira des fréquentations et des mobilités en corrélation:

/// Parc public : La fréquentation sera journalière (public) avec horaires d'ouverture (le parc sera clos la nuit).

/// Pôle Tertiaire : La fréquentation sera journalière, hors week-end, avec un effectif public et employés (suivant horaires d'ouvertures public/employés)

/// Parking silo : Le parking silo, permettra une mutualisation des besoins en stationnement et accueillera des places pour le public (niveau RdC), pour le pôle tertiaire, pour le bâtiment GRDF,

et pour le Département 83 (bureaux situés au nord de l'opération / bd Démocratie).

La fréquentation sera journalière pour l'ensemble des usagers, avec accès contrôlé concernant le Département 83, GRDF et le pôle tertiaire.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager qui fixera le découpage, les règles urbaines, architecturales, environnementales et paysagères, et les droits à bâtir à l'échelle et au sein du périmètre de l'opération ;

Demande de permis de construire pour les lots n°1, n°2 et n°3, que déposera chaque opérateur ayant acquis un lot du permis d'aménager ;

Dossier Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière/Superficie du permis d'aménager	26 378 m <sup>2</sup>
Nombre places de parking en silo	600 à 650 places dont environ 75-80 pour le public
Surface de Plancher totale projetée :	27 000 m <sup>2</sup> SDP
- pôle tertiaire - lots n°1 et n°3	26 500 m <sup>2</sup> SDP
- Parc paysager (locaux techniques, sanitaires)	200 m <sup>2</sup> SDP
- Parking Silo (Locaux techniques)- lot n°2	300 m <sup>2</sup> SDP (sur 18896 m <sup>2</sup> environ de surface tout niveau)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Toulon  
Parcelle : AP 312 , AP 522, AP 524, AP 526  
Boulevard Raynouard, Boulevard de la Démocratie et chemin de la Loubière

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 2 ° 0 7 ' 3 2 " N Lat. 5 ° 5 6 ' 2 1 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune ZNIEFF terre et mer. La ZNIEFF la plus proche du secteur d'étude est la ZNIEFF 2 Terrestre « Mont Faron ». Elle se situe à 962 mètres au nord du secteur d'étude. Une autre ZNIEFF 2 Mer est située à proximité du site (environ 2 km) et se nomme « Du Mourillon à la pointe de Carqueiranne (Herbier de Posidonies) »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ecole élémentaire des trois-quartiers (MH) et Porte d'Italie (MH) situés dans le périmètre éloigné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Toulon présent un Plan d'Exposition au Risques Naturels à l'Inondation (PERI) qui vaut PPR depuis 2013 et un PPR Mouvement de terrain approuvé le 20/12/2013. Le secteur est concerné par le risque de transport de matières dangereuses.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de gestion de dépollution est prévue préalablement à la réalisation du projet (CF annexe)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC "Mont Caume -Mont Faron - forêt domaniale des Morières" est située dans le périmètre éloigné du site, soit à un peu plus de 1 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé du Mont Faron est situé dans le périmètre éloigné du site, soit à un peu plus de 1 km.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site engendra un besoin en eau (arrosage des espaces verts), en eau potable (usagers du Parc et pôle Tertiaire). Le secteur sera relié aux réseaux existants. Pour limiter les besoins en eau : - Les aménagements paysagers, notamment le parc, seront composés d'espèces méditerranéennes demandant un besoin faible en eau (démarche BDM); - La démarche QDM accompagne les futures constructions dont l'un des enjeux est de limiter les consommations.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des terres polluées
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer la démolition de bâti déjà existant afin de réaménager le site déjà urbanisé. L'intérêt écologique du site est restreint. Les enjeux écologiques ont été qualifié de modérés à faibles du fait notamment de la présence d'une espèce nicheuse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était déjà urbanisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque de transport de matière dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone déjà sous l'emprise d'un trafic routier : Déplacements automobiles liés aux futures constructions concentrés et maîtrisés au Sud, augmentation globale des modes doux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Nuisances sonores potentielles en phase de chantier qui sera soumis à la charte de chantier faibles nuisances dans le cadre des démarches QDM/BDM. Le secteur est situé dans la zone d'influence du Boulevard de la Démocratie (catégorie 3) , du Boulevard Raynouard (catégorie 4) et de la voie ferrée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations éventuelles en phase de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé lors des périodes hivernales : les démarches QDM/BDM mettront en oeuvre les éléments/équipements nécessaires permettant de limiter la pollution lumineuse (espaces publics et bâtiments) Le site est concerné par les émissions lumineuses des boulevards situés à proximité.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées par le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va engendrer la production de déchets liés aux travaux d'aménagement et de construction. Ils seront pris en charge par les entreprises sur place (aménageur et opérateurs), afin d'effectuer leur tri, traitement et évacuation spécifique. L'espace public et le tertiaire produiront des déchets qui seront récupérés par le système de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif de la Ville de Toulon et de la Métropole via les aménagements adéquats Les démarches QDM/BDM encadreront la gestion des déchets.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le PLU de Toulon est en cours de modification. Un plan de gestion de dépollution a été réalisé afin de préserver la santé humaine.

Les futures constructions du projet seront certifiées QDM et BDM et n'auront que peu d'impact sur la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

L'aménagement d'un parc paysager au Nord permet d'offrir aux occupants de ce quartier, un poumon vert urbain préservé des nuisances sonores et de la pollution de la voie ferrée et des voies bruyantes, grâce à un emplacement stratégique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet concerne un espace anthropisé et déconnecté écologiquement puisqu'en continuité immédiate du tissu urbain. Le secteur est actuellement occupé par une zone d'activité et des stationnements, et est situé en bordure d'une voie bruyante.

Au regard de l'occupation du sol et du contexte urbain dense, le projet ne semble pas engendrer d'incidences significatives. Conscient des enjeux environnementaux du Var et de la commune de Toulon, un pré-diagnostic faune-flore permettant de connaître les sensibilités spécifiques et les enjeux a été établi.

Les enjeux se sont révélés faibles à modéré. Par conséquent, le projet n'apparaît pas concerné par la réalisation d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Cadrage environnemental et Pré diagnostic Faune/Flore (Even conseil) - Annexe 7  
Etude Air et Bruit (CEREG) - Annexe 8  
Etude de dépollution : plan de gestion (ERG) - Annexe 9  
Notice hydraulique - Annexe 10  
Plan du Parc Paysager - Annexe 11  
Insertion paysagère - Annexe 12  
Schémas de fonctionnement urbain - Annexe 13

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulon

le, 03/07/2020

Signature

Le Directeur Général  
de V.A.D.  
  
Jérôme CHABERT